

GESTION ACTIVE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT PAR TEMPS DE PLUIE ET QUALITE DES EAUX DE BAIGNADE L'EXEMPLE DE MARSEILLE

Dominique LAPLACE (SERAM), Jean Yves GIVARCH (DEA), Philippe BARAIZE (DSP)

Adresse d'affiliation :

SERAM - Parc des Aygalades - 35 boulevard Capitaine Gèze - 13014 MARSEILLE

dominique.laplace@seram-marseille.fr

04 91 00 39 82

Résumé :

Large cuvette tournée vers la mer, agrémentée du plus grand parc balnéaire urbain de France, la ville de Marseille a engagé depuis plus de 30 ans un plan d'actions ambitieux au niveau des plages pour lutter contre les pollutions sanitaires, mais aussi contre celles dues aux eaux de nettoyage de voirie et de ruissellement pluvial.

Le réseau d'assainissement et ses équipements ont été pourvus d'un important dispositif de télésurveillance et de télégestion en temps réel qui fonctionne 24h/24. La prévision et la mesure de pluie sont assurées par l'imagerie radar en provenance de Météo-France, complétée par un réseau de pluviomètres urbains. Ce dispositif permet la gestion active du réseau d'assainissement selon trois modes : temps sec, petites pluies, pluies importantes. Dans la zone littorale balnéaire, les eaux des réseaux pluviaux par temps sec et petites pluies sont redirigées par des vannes télécommandées vers le réseau sanitaire. Les vannes des bassins de rétention sont fermées pour stocker les petites pluies et leur contenu est ensuite envoyé à la station d'épuration. Pour les pluies importantes, les vannes sont régulées en fonction de consignes de débit aval à ne pas dépasser. Le principal déversoir du réseau unitaire qui rejette vers la zone des plages est automatisé pour ne s'ouvrir qu'en cas de pluie importante.

Un partenariat entre la Direction de la Santé Publique (DSP), la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA) et la Société d'Exploitation du Réseau d'Assainissement de Marseille (SERAM) a permis plus récemment de mettre en place une gestion active de la qualité des eaux de baignade. Des procédures ont été formalisées pour définir les actions à mener depuis le poste de télécontrôle de la SERAM jusqu'aux différents acteurs. A la moindre anomalie révélée par la télésurveillance, des investigations sont immédiatement réalisées sur le terrain. En cas de pluie, le ruissellement et les volumes déversés sont évalués. En cas de risque sur la qualité des eaux de baignade, la SERAM informe immédiatement la DSP. Cette dernière est alors chargée de gérer les interdictions de baignade et l'information du public. Les plages concernées par le risque de pollution sont fermées préventivement par la police municipale et des prélèvements sont réalisés. Une technique d'analyse rapide permet d'apprécier la qualité de l'eau pour ouvrir à nouveau les plages dès que possible, ou reconduire les prélèvements en cas de mauvais résultat. Dans un souci d'amélioration permanente, la Seram capitalise les données ainsi acquises afin de mieux comprendre, plage par plage, les relations existantes entre les causes, incidents ou la pluie, et les conséquences observées sur la qualité des eaux de baignade.

L'application de ces règles de gestion a permis, ces dernières années, de garantir aux baigneurs une accessibilité plus de 98 % du temps, sur l'ensemble des 21 plages urbaines de Marseille.